

2016-06

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame JEGAT Annie, Maire.

Etaient présents : JEGAT Annie, GUYOMARD Rémi, NAVE Alain, HUNKELER Christine, CLATOT Benoit, DESOMBRE Françoise, GUERARD Annick, QUIESSE Dominique, DURIN Philippe, DUFOUR Xavier, MARTINE Géraldine, CORNU Etienne, DRIEUX Dominique,

Etaient absentes excusées : BETON Catherine, CRETAIGNE Patricia,

Date de convocation : 27 octobre 2016

Secrétaire de séance : M. DURIN Philippe

Délibération n°30-2016. Autorisation d'ester en justice contre l'arrêté de fusion

Vu Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L-2122-22 16°,
Vu, le SDCI adopté par la CDCI en date du 11 Mars dernier

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19-2016, en date du 27 juin 2016 refusant la fusion à trois EPCI

Vu la délibération communautaire n°2016-148, rejetant la proposition de l'arrêté préfectoral en date du 8 Juin 2016, d'une fusion à trois EPCI et des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville

Considérant que « *...les liens existants entre les Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte du Pays entre Seine et Bray n'engagent pas nécessairement la mise en œuvre d'un bassin de vie cohérent, ou d'axes de déplacement innervant l'ensemble du Pays...* »

Mme le Maire sollicite donc l'autorisation d'ester en justice, contre l'arrêté de fusion tel qu'il sera pris par Madame la Préfète de la Seine Maritime, proposant une fusion des 3 EPCI susmentionnés, ainsi que des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville, et de prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire:

-à ester en justice

-à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération n°31-2016. Devenir de la licence IV

M. SAVOYE, huissier de justice chargé de la liquidation judiciaire de la SNC l'Ovalie, souhaite connaître notre position sur le rachat de la licence IV.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de faire une proposition d'achat à 1 000 € pour la licence IV et donne tout pouvoir à Mme Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Réhabilitation du groupe scolaire :

Mme Le Maire informe le conseil que l'architecte, Mme Thibault, maître d'oeuvre, a envoyé début octobre le dossier d'appel d'offres avec une prévision de travaux estimée à 398 500,00 € HT, dépassant sans justifications suffisamment explicites l'estimation de l'avant projet définitif qui avait été validée le 24 novembre 2015. L'appel d'offres n'a pas été lancé ; L'ATD76 (Agence Technique Départementale) ayant été sollicitée pour étudier le dossier, des compléments d'informations vont être demandés à Mme Thibault.

Syndicat des collègues : le syndicat va être dissout le 01 janvier 2017. La nouvelle entité s'appellera « entente intercommunale »

SIAEPA : Mme HUNKELER, déléguée du syndicat, présente le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public pour l'eau potable et pour l'assainissement non collectif .

Pour la commune d'Auzouville sur Ry, 13 % des habitations présentent un défaut d'installation d'assainissement.

AIPA : M. Hoguet, maire de Ry, a été nommé président en remplacement de M. Auzou. Des changements statutaires et administratifs sont en cours.

Le Pays : M. Nave informe les membres du conseil qu'une conférence sera organisée le 22 novembre prochain pour présenter aux maires les conditions requises pour inclure un projet communal au contrat LEADER (Fonds européen de développement économique et régional).

Il explique que la fusion des trois EPCI engendrera le transfert de toutes les compétences du PAYS vers ce nouvel EPCI et que le SCOT sera élargi aux nouvelles communes adhérentes.

CCAS : Mme le Maire explique que la loi NOTRe donne la possibilité de supprimer le CCAS pour les communes comptant moins de 1500 habitants. Après délibération, le conseil municipal , pour des raisons de confidentialité, ne souhaite pas supprimer le CCAS.

Questions diverses

Voirie : M. Guyomard informe l'assemblée que certains chemins ruraux ont été renforcés en cailloux et des noues ont été reprofilées. Les allées du cimetière ont été gravillonnées.

Office de tourisme des Trois Vallées :

Le balisage des chemins de randonnée a été rénové, certaines portions posent problème. La rénovation du circuit Bovary est en projet .

Décoration de Noël : Mmes Desombre et Martine se chargent de la décoration du village,

Les vœux du maire auront lieu le samedi 14 janvier à 11h30 et une invitation individuelle sera faite pour tous les nouveaux habitants ,

La séance est levée à 22 heures 30
Prochaine réunion le lundi 09 janvier 2017 à 20h30.

Annie Jégat

Philippe Durin

Rémi Guyomard

Alain Nave

Christine Hunkeler

~~Catherine Béton~~

Dominique Quesse

Benoit Clatot

Etienne Cornu

~~Patricia Crétaigne~~

Françoise Desombre

Xavier Dufour

Dominique Drieux

Annick Guérard

Géraldine Martine